

Prise de position de la BKSE

Contre une franchise dans la compensation des charges de l'aide sociale bernoise



Sponsor de l'image : www.aventissocial.ch | © Max Spring, 2023

● Situation initiale

En 2019, une motion (intervention no 131-2019) a été déposée demandant une franchise dans le domaine de la compensation des charges de l'aide sociale. Dans le cadre de la révision totale en cours de la Loi sur l'aide sociale, des propositions de mise en œuvre seront probablement faites à ce sujet. En 2019, la BKSE avait déjà émis de grandes réserves sur une franchise dans la compensation des charges et publié une prise de position technique sur le sujet. Ce document a désormais été mis à jour.

● Préoccupation majeure

La compensation des charges, comme on l'appelle dans le canton de Berne, est un instrument efficace et équitable pour les communes et le Canton. Une franchise ne répond pas à l'objectif. Les objectifs envisagés ne peuvent pas être atteints de cette manière. Quiconque pense pouvoir contenir les coûts avec une franchise dans le domaine de l'aide sociale fait fausse route. Avec cette prise de position, la BKSE veut s'assurer que les politiciens responsables examinent à nouveau les faits avant de compliquer un système éprouvé et qui fonctionne bien en raison d'idées fausses.

Le **Comité de la BKSE** publie des impulsions sociopolitiques au moyen de prises de position fondées professionnellement. Cela est lié à l'espoir que les thèmes seront repris par la politique et incorporés dans la législation. L'objectif est de créer dans le canton de Berne un système de protection sociale plus efficace, axé sur la cohésion sociale, l'autodétermination et l'égalité des chances.



● Besoin de développement

- Une franchise suggère que les services sociaux ou les communes contrôlent toutes les dépenses de l'aide sociale. C'est faux. L'argumentation contenue dans l'intervention ne résiste à aucune vérification des faits et doit donc être remise en question et rejetée. Les facteurs de coûts dans l'aide sociale ne relèvent pas des services sociaux. Leur influence (postes budgétaires, qui peuvent être influencés) est extrêmement faible. Moins de 5% des coûts de l'aide sociale, une partie des dites prestations circonstanciées (PCi), sont discrétionnaires et peuvent être influencés, mais pas éliminés. Une franchise dans l'aide sociale – aussi équitable soit-elle – ne pilote pas.
- Une franchise équitable est en principe possible – mais seulement si elle tient compte de la complexité des services sociaux et des régions. Ce n'est pas atteignable avec un effort raisonnable. Un compromis politique est probablement moins complexe, et donc plus facile à calculer. Cependant, cela ne rend pas justice à tout le monde et dès que les personnes concernées le remarqueront, elles iront en justice contre cela – un «délà vu» avec le système de bonus-malus avec des conséquences financières.
- La composition structurelle de la population, ainsi que les différentes structures de l'économie, sont les raisons des différents taux d'aide sociale et non le travail des

services sociaux. En outre, une franchise transfère les coûts du Canton vers les communes sans que celles-ci aient une influence sur l'évolution des coûts.

- Les instruments nécessaires à la maîtrise des coûts et à l'assurance de la qualité ont récemment été introduits et sont en cours de développement. Cela inclut le Service cantonal de révision de l'aide sociale couplé à la surveillance cantonale (= benchmark). Ceux-ci garantissent que les autorités sociales et les services sociaux s'alignent de manière efficace et efficiente. Ce processus est accéléré si les communes bénéficient d'un soutien spécialisé, d'un encadrement d'experts et de «conseils sur les meilleures pratiques».
- Une analyse des coûts et des revenus demandée depuis longtemps – avec la participation de l'Association des communes et de la BKSE – serait appropriée et montrerait d'autres possibilités d'économies sélectives.

● Conclusion

Il est dans l'intérêt de la BKSE de promouvoir davantage l'impact et l'efficacité des services sociaux et du Canton et de maîtriser ainsi les coûts à long terme. Cependant, la franchise dans la compensation des charges de l'aide sociale n'est pas le bon instrument à cet égard.

Facteurs d'influence analogues au rapport sur les chiffres clés de la politique sociale de l'Initiative urbaine

